



Supported by:



based on a decision of the German Bundestag

Appel à proposition pour une consultation pour renforcer et/ou implémenter des activités d'apiculture, au niveau du complexe Baradères Cayemites.

I. Mise en contexte

Community Organized Relief Effort (CORE), organisation internationale à but non lucratif opérant en Haïti comme *J/P Haitian Relief Organization (J/P HRO)*, assure le pilotage de l'initiative Haïti Prend Racine ou Ayiti Vet. L'initiative, lancée par la J/P HRO en 2015, a pour mission de supporter la résilience climatique des communautés haïtiennes en renforçant la capacité des structures locales en matière de gouvernance environnementale, de coordination et de gestion des ressources naturelles tout en utilisant une approche intégrée, durable et centrée sur la personne à partir d'une amélioration des conditions socioéconomiques. Cette mission est en conformité avec les priorités nationales telles qu'elles sont stipulées dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti 2012- 2030 (PSDH). Elle est aussi en adéquation aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et vise à soutenir l'Etat haïtien dans sa démarche à long terme pour le développement durable sur la nécessité de progresser rapidement vers la réalisation de l'Agenda 2030.

J/P HRO - CORE via l'initiative « Haiti prend Racine ou Ayiti Vèt », a obtenu un financement du Fonds de la Biodiversité des Caraïbes (CBF) pour la mise en œuvre d'une quatrième phase du projet d'Adaptation basée sur les Écosystèmes intitulé : « Renforcement de la capacité d'adaptation et de résilience des communautés côtières du complexe Baradères- Cayemites pour faire face aux effets néfastes du changement climatique. » dans les départements des Nippes et Grand'Anse.

Ce projet s'articule autour de trois principales composantes visant à atténuer les impacts du changement climatique :

- La composante gouvernance environnementale qui renforce les capacités des autorités locales et leaders communautaires en matière de gestion des ressources naturelles et sensibilise la communauté également à la gestion de ces ressources.
- La composante restauration écologique qui facilite la gestion des écosystèmes côtiers et intérieurs grâce à la mise en œuvre de pratiques agricoles et de pêche durables.
- La composante moyenne de subsistance qui travaille à l'amélioration socio-économique des

communautés côtières par le soutien au développement des économies vertes et bleues, c'est-à-dire, économies issues de l'agroforesterie et de la pêche.

La gestion de l'environnement ainsi que la protection et la préservation de la biodiversité sont des thèmes transversaux, impliquant des actions concertées impliquant l'approche PESTEL, laquelle requiert des agissements sur le plan Politique, Environnemental, Social, Technique, Economique et Légal pour arriver à des résultats durables.

Ainsi, en prenant en compte l'aspect économique, le projet est convaincu que la résilience des communautés face aux changements climatiques ne peut être garantie que par le renforcement des moyens d'existence durables. Une telle action permettra de réduire la pression sur les stocks des ressources naturelles (coupe excessive des ressources ligneuses, surpêche etc.) et permettra aussi de diversifier les sources de revenu des communautés. Pour faciliter graduellement l'abandon des pratiques désastreuses pour les communautés, le projet cherche à conforter l'interdépendance entre le maintien de la biodiversité et l'activité génératrice de revenu. C'est dans cette perspective que le projet entend appuyer des initiatives d'apiculture existantes et d'instaurer de nouvelles dans les communautés de la zone du projet.

Le projet « Renforcement de la capacité d'adaptation et de résilience des communautés côtières du complexe Baradères- Cayemites pour faire face aux effets néfastes du changement climatique. » dénommé AbE4, implémenté par JP-HRO/CORE lance donc cet appel à proposition en vue de recruter un consultant individuel pour appuyer les riverains de la mangrove pour le développement de la chaîne de valeur de l'apiculture dans la commune de Baradères, dans les localités ayant un fort potentiel pour l'apiculture.

II. Taches principales

Dans le cadre de cette activité, les tâches suivantes devront être réalisées par le prestataire de service en collaboration avec l'équipe du projet.

1. Mobiliser et sensibiliser les agriculteurs, pêcheurs et membres des associations de femmes parties prenantes des ressources naturelles sur la réalité de l'apiculture et la nécessité d'y instaurer des activités y relatives.
2. Identifier et sélectionner une organisation communautaire de base. Former 30 bénéficiaires des catégories suivantes (agriculteurs, pêcheurs, femmes) sur la base des critères de vulnérabilité bien définis lors de cette consultation et validés par l'équipe de projet sur des notions théoriques et pratiques adaptés devant leur permettre d'exceller dans le domaine et de tirer un maximum de profit sur toute la chaîne de valeur. Ces formations devront permettre aux participants d'être de véritables professionnels du domaine.
3. Fournir de solides compétences techniques aux bénéficiaires afin qu'ils soient en mesure de s'organiser et d'avoir une certaine autonomie pour développer le marché apicole même au niveau local.
4. Assurer que ces bénéficiaires aient une bonne compréhension des défis écosystémiques liés au choix des sites naturels pour l'implémentation et le développement de l'apiculture.
5. Faire acquisition des équipements adaptés à la réalité locale et pouvant permettre aux

groupes de 30 bénéficiaires d'en faire un usage efficient.

6. Effectuer un travail élaboré sur un plan de commercialisation du miel et des sous-produits avec les bénéficiaires.

III. Mission du prestataire de service

Le consultant a pour mission principale de créer, former un groupe diversifié et solide de 30 bénéficiaires (agriculteurs, pêcheurs et femmes) pour une maîtrise des différentes opérations de la chaîne de valeur apicole afin d'en tirer un profit économique à long terme tant individuel que collectif.

IV. Objectifs

D'une manière générale, cette activité vise à l'amélioration des conditions économiques de personnes vulnérables tout en réduisant les pressions exercées sur les ressources naturelles notamment la mangrove et les ressources halieutiques.

De manière plus spécifique, la consultation tend à :

- Faire un diagnostic du secteur apicole en faisant ressortir les réalités de la région du projet ;
- Sensibiliser les acteurs locaux sur la réalité de l'apiculture et la nécessité de l'introduire ou de la renforcer dans la communauté ;
- Identifier environ 30 personnes vulnérables au sein de deux organisations communautaires de base pour être bénéficiaires de cette activité ;
- Identifier des sites pour le développement des activités d'apiculture ;
- Concevoir et mettre en œuvre un programme de formation pertinent et efficace pour la sensibilisation et le développement de la chaîne de valeur de l'apiculture, adapté à la réalité de la zone et au profil des bénéficiaires (jeunes et adultes des deux sexes, pêcheurs, agriculteurs...) ;
- Faire l'acquisition des équipements et matériels apicoles adaptés pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités tant de formation que de production sur la chaîne de valeur ;
- Orienter les apiculteurs vers des marchés potentiels tant sur le plan local que régional avec des techniques nouvelles de marketing ;
- Mettre en place un comité de suivi pour la pérennisation de l'activité ;

V. Résultats et produits attendus

Les résultats et produits suivants sont attendus au terme de la consultation :

- Un diagnostic du secteur apicole contenant de manière spécifique les réalités de la région du projet est élaboré et partagé avec la coordination du projet ;
- Un plan stratégique et opérationnel de la consultation est développé pour présenter les grandes lignes de l'activité ;
- Des acteurs locaux et parties prenantes sont sensibiliser sur l'importance de l'apiculture ;
- 30 bénéficiaires du programme (15 par OCB) sont choisis selon des critères spécifiques de vulnérabilités ;
- Des sites d'implémentation des activités apicoles sont répertoriés ;
- Un programme de formation sur la chaine de valeur de l'apiculture et sensibilisation environnementale validé par l'équipe du projet est élaboré ;
- Des rapports sur les différentes formations effectuées pour les bénéficiaires sur la filière sont produits ;
- Un plan de commercialisation du miel par les apiculteurs est partagé ;
- Un plan de pérennisation de suivi des activités apicoles est produit et validé ;

VI. Livrables attendus

Pour la première année

- **Livrable 1 :**
 - ✓ Un diagnostic du secteur apicole est élaboré et partagé avec la coordination du projet ;
 - ✓ Un plan stratégique et opérationnel des activités de redressement ou instauration d'activités apicoles dans les communes de Baradères et de Grand Boucan est produit et est validé par la coordination du projet ;
 - ✓ Une liste de parties prenantes sensibilisées autour de la réalité de l'apiculture et de la nécessité d'encourager ou d'instaurer de telles activités dans la zone ;
 - ✓ La liste des sites sélectionnés pour le développement des activités est présentée
- **Livrable 2 :**
 - ✓ Un plan de formation théorico-pratique sur la chaine de valeur apicole est élaboré et validé
 - ✓ La liste des 30 bénéficiaires (15 par OCB) sélectionnés est élaboré et validé avec la coordination du projet
 - ✓ Une liste de matériels tant pour les formations que pour le développement des activités est élaboré et validé
- **Livrable 3 :**
 - ✓ Les rapports des premières séries de formations incluant les thèmes et les listes des différents participants est partagé avec la coordination du projet
 - ✓ Rapport valide sur la livraison de matériel apicole.

Pour la deuxième année :

- **Livrable 4 :**

- ✓ Les rapports des dernières séries de formations incluant les thèmes et les listes des différents participants est partagé avec la coordination du projet
- ✓ Le plan de commercialisation du miel et des sous-produits est élaboré et validé par la coordination du projet.
- ✓ Le plan de pérennisation des activités est élaboré, validé et adopté par les bénéficiaires.

VII. Contenu de la proposition

Le prestataire de service devra soumettre une proposition technique et financière qui prendra en compte les points ci-dessous.

- ✓ Compréhension claire du mandat.
- ✓ Méthodologie et chronogramme d'activités ;
- ✓ Stratégies pour la mise en œuvre de l'activité ;
- ✓ Approche de formation sur le développement de la chaîne de valeur de l'apiculture et la sensibilisation environnementale à Baradères ;
- ✓ Approche sur l'accompagnement des bénéficiaires pour la mise en place des ruches ;
- ✓ Approche sur l'aspect entrepreneurial et la commercialisation du miel ;
- ✓ Approche sur la pérennisation des activités apicoles ;
- ✓ La proposition financière doit contenir également un budget pour une liste de matériel apicole.

VIII. Durée et calendrier de la consultation

Les activités du projet devront s'échelonner sur une période de seize (9) mois, préférentiellement de Mars 2025 à novembre 2025, cependant le consultant est libre de déterminer son calendrier de travail en fonction de la durée nécessaire pour la réalisation de ces activités. Le consultant doit ainsi présenter son calendrier bien établi.

IX. Qualification et expériences requises

La personne recherchée devra répondre (tout en fournissant des preuves selon le cas) aux exigences ou critères ci-dessous :

- Avoir au moins 3 expériences pertinentes et documentées de consultation ou de travail dans la filière apicole.
- Avoir la capacité de conduire et de transmettre convenablement tous les aspects théoriques et pratiques liés au développement de la chaîne de valeur de l'apiculture.
- Être un ingénieur Agronome spécialisé dans la production animale ou un professionnel du secteur ayant une expertise avérée dans l'apiculture commerciale ;
- Avoir une bonne maîtrise de la filière du miel notamment la production, commercialisation et les circuits commerciaux du miel ;
- Doter de connaissance sur l'entrepreneuriat agricole et de la filière du miel comme atout

- Présenter un *certificat de patente a jour*

X. Aspect administratif

Le prestataire de service devra travailler sous la supervision de la coordination du projet et en collaboration avec l'équipe du projet. Tout extrant ou produit devra être validé par la coordination du projet et contenir les logos de l'organisation, du/des bailleur(s) et toute autre institution recommandée par l'organisation. Le prestataire de service devra utiliser son équipe technique, ses propres matériels et équipements et, devra être disponible autant que possible pour des rencontres afin de s'assurer du bon déroulement de la consultation.

XI. Modalités de paiements

Le prestataire de service sera payé d'une somme forfaitaire par livrable correspondant à un pourcentage du cout total de la consultation, laquelle somme inclura tous les coûts afférents aux tâches qui lui sont confiées et dûment justifiées dans le dossier de l'offre financière. Le paiement des émoluments se fera par tranche d'allocation négociée sur la base d'un chronogramme de travail dûment justifiés, c'est-à-dire après fourniture complète et entière de chaque livrable. A la suite de la soumission de chacun des livrables mentionnés à la section « livrables attendus » le paiement sera effectué de la manière suivante.

Livrable 1 : Un pourcentage de 30% du montant total lui sera payé pour l'achèvement de ce livrable

Livrable 2 : Un pourcentage de 30% du montant total lui sera payé après achèvement de ce livrable.

Livrables 3 : Un pourcentage de 20% du montant total lui sera payé après achèvement de ce livrable.

Livrables 4 : La balance de 20% du montant total lui sera payé après achèvement de ce livrable.

NB : Aussi, il faut noter qu'il n'y aura ni ajustement des coûts ni ajouts de jours liés aux fluctuations du marché ou à une sous-estimation du travail et qui seraient survenus après la conclusion du contrat. Toutefois, vous pouvez contacter le projet à l'adresse électronique receptionist@jphro.org pour des éclaircissements avant le **délaï de soumission**.

Date limite et lieu de soumission du dossier

Les intéressé(e)s sont prié(e)s de soumettre leur proposition au plus tard le 26 janvier 2025 à 4:00 pm soit par courriel receptionist@jphro.org ou à l'adresse suivante : Puits Blain 6, Pétion ville.

Nous recommandons vivement les candidatures féminines.

Seuls les dossiers/ candidat(e)s sélectionnés seront contactés pour les suites nécessaires